



PLOUENAN INFOS

FEUILLET MUNICIPAL

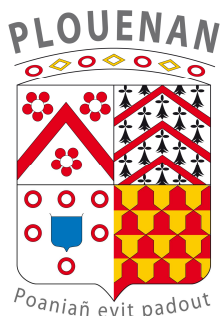


PLOUENAN INFOS

OCTOBRE 2009

Sommaire :

- ◆ Grippe A/H1N1
- ◆ Déménagement massagers-Kinésithérapeutes
- ◆ Foire aux puces le 4 octobre au Cristal
- ◆ Dîner dansant le 3 octobre au Manoir
- ◆ Fête de la classe 89
- ◆ Reprise des cours de danse bretonne
- ◆ Salon animalier le 4 octobre
- ◆ « En coup de Vamp » au Cristal le 17 octobre
- ◆ RNB
- ◆ Identification des ovins et des caprins
- ◆ La vestiboutique
- ◆ L'eau du robinet et les métaux



Etat Civil : août 2009

Naissance :

- ◆ Bleuenn PRISER, 16 cité Kerbiniou

Mariage :

- ◆ Fabienne DERRIEN et Patrick LE SANN, 6 résidence des Chênes

Demandes de permis de construire déposées au mois d'août 2009

- ◆ M. SAOUT Bruno et Mme CUEFF Sophie, résidence de Kerafel, habitation
- ◆ M. LE REST Benoît, résidence de Kerafel, habitation
- ◆ M. DIROU Rémi, résidence de Kerafel, habitation
- ◆ 2PL, ZAC de Kerlaudy, hall d'exposition

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois d'octobre 1993

L'article L. 113-1 « Tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Nouveaux horaires de la Bibliothèque

Mardi 17 h 30 - 19 h
Mercredi 11 h 15 - 12 h 15 et 17 h - 18 h
Samedi 14 h - 15 h 30

Listes électorales S'inscrire avant le 31 décembre 2009

Les nouveaux habitants doivent demander leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009. Les demandes d'inscription sont reçues en Mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Pour ce faire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.
Merci aux électeurs de bien vouloir informer la mairie de toute modification à apporter à leur inscription sur la liste électorale : modification de nom, et changement d'adresse etc.

Les chèques sport

La région, engagée dans le soutien au secteur sportif depuis 4 ans, a élargi cette année son action aux différents clubs sportifs de Bretagne à l'aide d'un nouveau dispositif : le chèque sport. Chaque jeune de 16 à 18 ans se verra accorder un chèque de réduction de 15 euros sur toute inscription à un club breton (action possible jusqu'au 20 février 2010). Site : bretagne.fr



Services administratifs de la Mairie

La Mairie sera fermée exceptionnellement le samedi 31 octobre 2009

Grippe A/H1N1

Pour toute information 0825 303 302

www.pandemie-grippale.gouv.fr

La transmission du virus de la grippe se faisant principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou les postillons) mais pouvant également être manu portée (transmission par les mains et les objets contaminés), il faut :

- ◆ Éviter tout contact avec une personne malade
- ◆ Se laver régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydro alcoolique (en vente en pharmacie et grandes surfaces).
- ◆ Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous tousssez ou éternuez.
- ◆ En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant.

DEMENAGEMENT MASSEURS- KINESITHERAPEUTES : Mme BARS-M. BARTHE

Le cabinet de masso-kinésithérapie de Mme BARS Aurélie et de M. BARTHE Christophe se trouve désormais dans la zone de Bel Air.

Le téléphone reste inchangé : 02.98.29.64.02

Ecole Notre Dame de Kerellon

L'école Notre Dame de Kerellon organise une foire aux puces le dimanche 4 octobre 2009 au Cristal. Tarif : 1,50 € (gratuit - 12 ans). 3 € le mètre linéaire. Restauration sur place. Réservations et renseignements au 06.60.15.00.77 ou 02.56.19.90.10

AVEL DRO

Reprise des cours de Danses Bretonnes au Cristal à 20 h 30 le mercredi. Venez faire un essai, les deux premiers cours sont gratuits.

Les cours pour enfants : reprise le samedi matin à l'école de Kerellon de 10 h 30 à 11 h 30.

Toute l'équipe vous attend. A très bientôt.

**Personne seule recherche meublé à louer de
janvier à juin 2010
GUIVARCH 04.78.58.14.58
47 rue Cl. Giraud
69007 LYON**

DIWAN

Le comité de soutien à l'école Diwan de SAINT POL DE LEON, « Skoazell Diwan Kastell Paol », organise la 5ème édition de son salon animalier à Plouénan, sur le site du complexe sportif, le dimanche 4 octobre de 10 h à 18 h.

Nombreux exposants, foire au petit matériel pour animaux (*cages, paniers, aquariums... propres et en bon état à déposer à la salle le samedi 3 après-midi*), balades à poney, restauration, danses country et village western... Et à 15 h 30, SPECTACLE EQUESTRE « La légende western » par le centre hippique de Coat Congar !

Tarif : 4 € (gratuit - 12 ans)

Renseignements au 06.71.03.10.65

LE RESTAURANT LE MANOIR VOUS PROPOSE LE SAMEDI 3 OCTOBRE SON DINER DANSANT

De 20 h 00 à 3 h 00, animé par notre animateur
VENEZ VOUS DETENDRE ENTRE AMIS

Dans une ambiance chaleureuse, autour d'une bonne table, retrouvez les danses latines, et standards que vous aimez.

Soirée à 28 € B.N.C.

PLOUENAN : accès, place François Prigent
Renseignements et réservations au 02.98.69.58.58

Site internet : restaurantmanoir.com

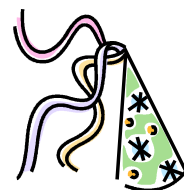
Mail : restaurant.le-manoir@wanadoo.fr

FETE DE LA CLASSE 89

**La sortie des 40 ans aura lieu
le samedi 21 novembre 2009
au restaurant le Tamara
Rendez-vous 18 h 30
au Chemin de Traverse
Inscriptions avant le 31 octobre 2009**

06.74.84.86.03.

06.62.15.96.14



Mme DANET Claudine, rue du pain béni
Perdu bracelet baptême : « **Claudine 30.6.34** »
02.98.69.57.77

GISELE PASSE « EN COUP DE VAMP » AU CRISTAL

La tournée nationale de Gisèle Rouleau passera par le Cristal le samedi 17 octobre prochain à 21 h. En effet elle viendra nous raconter les mésaventures de son amie Mâme Jansen qui après une excursion se retrouve à l'hôpital.

Simone Jansen est donc plâtrée, bandée de la racine des cheveux à la pointe des tongs, ce qui explique qu'elle ne participera que de façon virtuelle au spectacle.

C'est une soirée hilarante, pleine de fous rires qui vous attend car lorsque GISELE prend les affaires en main nous sommes assurés d'aller de surprise en surprise.

Vous qui aimez rire, vous amuser, retrouver des situations cocasses, ne manquez pas ce rendez-vous incontournable du 17 octobre au Cristal.

Renseignements Aerial Musique 02.98.69.59.29. Billets en vente au Toultankhamon, Chemin de Traverse, Super U Plouéan.

Place assise libre : 28 euros et 26 euros pour les groupes, CE.

PRENEZ LA PAROLE !

Pour affirmer sa vocation de média de communication sociale de proximité, Radio Nord Bretagne souhaite ouvrir son antenne aux associations et autres organismes qui pourraient être intéressés par la production d'émissions.

Ce projet, ouvert à tous, a pour objectif de permettre l'expression des différents courants qui composent la vie culturelle, sociale, économique (etc)... du territoire (arrondissement de Morlaix).

Il est un moyen d'expression facile à utiliser et souhaite participer à l'instauration d'un lien social fort.

Les organismes intéressés peuvent contacter Radio Nord Bretagne par téléphone au 02.98.79.80.99 ou par e-mail : radio.nord.bretagne@wanadoo.fr

IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS : COMMENT PROCEDER ?

L'identification des moutons et chèvres est obligatoire. Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et **la maîtrise des risques sanitaires**. Elle s'applique depuis 2005. L'administration va désormais renforcer les contrôles chez les détenteurs.

LES PRINCIPALES REGLES :

- ◆ **Tout détenteur possédant au moins un animal** (ovin ou caprin), qu'il soit éleveur professionnel ou particulier possédant quelques animaux pour l'entretien de l'espace, l'agrément ou la consommation personnelle est tenu **de se faire enregistrer auprès de l'établissement de l'Élevage (EDE)**. En Mairie un numéro d'élevage lui sera attribué.
- ◆ Chaque détenteur est tenu de **commander des boucles** afin d'identifier ses animaux.
- ◆ L'identification est pérenne : l'animal garde toute sa vie le même numéro. Il doit porter 2 boucles d'identification au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation.
- ◆ Tout animal ou lot d'animaux doit être accompagné d'un **document de circulation** lors de sa sortie de l'élevage.
- ◆ **Tout achat ou vente d'animaux doit être déclaré à l'EDE** en envoyant un copie du document de circulation complété.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT L'IDENTIFICATION :

- ◆ Pour connaître la réglementation
- ◆ Pour commander des boucles ou des documents de circulation

Contactez :

EDE DE BRETAGNE
Service identification ovine et caprine
B.P. 540 - 22195 PLERIN
Tél. : 02.96.79.22.26 - Fax. : 02.96.79.21.70
Mail : Armande.HAZEVIS@cotes-d-armor.chambagri.fr

CROIX-ROUGE FRANCAISE

La Croix Rouge française délégation locale de Morlaix-St Pol de Léon, a décidé d'ouvrir une Vestiboutique depuis le mois de mai.

La Vestiboutique est un lieu où les personnes peuvent acheter des vêtements en bon état à prix solidaire (nos tarifs ne dépassent pas 4 euros). Les vêtements proviennent essentiellement des particuliers (qui peuvent en déposer) mais également des commerces.

La Vestiboutique est également un lieu d'accueil où des bénévoles de notre association peuvent discuter et orienter les personnes qui le désirent.

Ce lieu se situe dans notre local Tour de Kernégues à Morlaix (derrière l'ancien lycée), il est ouvert les mercredi et samedi de 15h30 à 17h30. Nous sommes joignables au 02.98.88.15.08 pour toutes questions.

L'EAU DU ROBINET ET LES METAUX : PLOMB, CUIVRE ET NICKEL

Information au consommateur

La qualité de l'eau du robinet est surveillée par le responsable de la distribution d'eau et contrôlée par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). La présence de métaux tels que le plomb, le cuivre et nickel dans l'eau à la sortie des installations de production d'eau est faible voire indécelable. Cependant, ces substances peuvent se retrouver à des concentrations supérieures dans l'eau du robinet du consommateur. Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ces métaux contenus dans les canalisations (réseaux intérieurs et éventuellement branchements publics), les vannes et les éléments de robinetterie des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller.

Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisation en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics.

Limites et références de qualité réglementaires au robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité est fixée à 25 u/L et sera de 10 ug/L à partir du 25 décembre 2013.

Cuivre : la limite de qualité est fixée mg/L et la référence de qualité est fixée à 1mg/L

Nickel : la limite de qualité est fixée à 20 ug/L

Prochaine parution : NOVEMBRE 2009

**Les articles sont à déposer en mairie impérativement
avant le 15 OCTOBRE 2009**